

MUNICIPALITE

CH-1169 YENS

---

Yens, le 21 mai 2019

**Préavis municipal 2019-03**

Demande de crédit de Fr. 780'000.00 pour le réaménagement des accès au collège du Rossé et la réfection du parking de la salle polyvalente.

**La Municipalité de Yens**

**au**

**Conseil communal de Yens**

**Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

**1. Introduction**

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal la présente demande de crédit de Fr. 780'000.00 en vue de procéder aux travaux de réaménagement des accès au collège du Rossé et la réfection du parking de la salle polyvalente.

**2. Exposé des motifs**

En 2016, la Municipalité a donné un mandat à un bureau d'ingénieurs en trafic, en vue de l'étude du « Schéma directeur des déplacements » s'étendant à l'ensemble du territoire communal.

Cette étude en la forme d'un diagnostic – proposition a permis de fixer différents objectifs en matière d'accessibilité, de desserte, de vitesse, de sécurité piétonne et de stationnement pour les différents secteurs du village.

Le secteur du collège du Rossé, le plus sensible en termes de sécurité piétonne des écoliers, a fait l'objet d'une fiche et d'une esquisse particulière. La Municipalité a donné des mandats complémentaires en vue de l'établissement du projet de « Réaménagement des accès et du parking du collège du Rossé » et de sa mise en œuvre.

L'amélioration de la sécurité des usagers de la route et des piétons, en particulier les plus vulnérables (les écoliers, les enfants), est une préoccupation constante. Ces travaux sont un investissement important pour la commune et répondent aux besoins de sécurisation des espaces publics.

### 3. Superstructure

#### Concept de sécurisation, choix d'aménagements

Issue du « Schéma directeur des déplacements », la fiche dédiée au périmètre Rossé – Praillon fait mention d'un enjeu de sécurisation des cheminements piétons entre le collège du Rossé et le nouveau quartier de la Boironne. A ce titre, quatre secteurs stratégiques ont été identifiés et analysés :

- la traversée de la route de Ballens (RC 60d)
- le tronçon nord du chemin du Rossé mis à sens unique
- le tronçon sud du chemin du Rossé placé en zone piétonne
- les parkings du collège et de la salle polyvalente

Ces quatre zones à enjeu ont fait l'objet de plusieurs variantes. Des choix d'aménagements ont été opérés, en fonction :

- des déplacements en modes doux (marche et vélo notamment utilisés par les écoliers)
- de l'optimisation du confort global des usagers de la voirie
- des volontés de développement des continuités en matière d'équipements, de maintien de l'offre de stationnement existante
- de contenir les coûts d'aménagement
- de limiter le phénomène d'imperméabilisation des sols

#### Route de Ballens (RC 60d)

Le passage pour piétons actuel est placé sur un "gendarme couché" (décrochement vertical de faible ampleur) permettant le franchissement d'une chaussée d'un gabarit de ~5.60 m.

Le choix s'est porté sur la construction d'un rétrécissement bilatéral intégrant le passage pour piétons et proposant une largeur de chaussée de 4.50 m. La traversée de route est réduite et limite les possibilités de croisement des véhicules au niveau de ce décrochement horizontal. Ceci provoquant un double effet modérateur sur les vitesses de circulation.

Après rabotage et enlèvement du "gendarme couché", les travaux consisteront à aménager 151 m<sup>2</sup> de trottoir et 443 m<sup>2</sup> de chaussée, ainsi que les séparations en la forme de bordures type Etat sur 100 m<sup>1</sup> et de bordurettes d'arrière trottoir sur 70 m<sup>1</sup>.

#### Chemin du Rossé, chaussée, trottoir

Les flux de trafic ne sont pas homogènes dans le temps et l'espace. A l'heure de pointe du matin (entrée en classe), comme en début d'après-midi (dans une moindre mesure), les mouvements d'accès au collège sont structurants. Par ailleurs, les véhicules motorisés quittent le site du collège par le chemin de Praillon.

Ces observations et leur analyse permettent de proposer un nouvel espace de voirie, soit :

- largeur de chaussée de 3.50 mètres au minimum, permettant les actions hivernales de déneigement, la circulation des véhicules agricoles "hors gabarit" et surtout (conformément aux normes VSS), le croisement entre une voiture et un vélo
- largeur de trottoir de 2.50 mètres (bordure biaise de 7 cm) en similitude aux infrastructures piétonnes du quartier de la Boironne (enjeux de continuité)

En premier lieu, l'actuel revêtement sera enlevé, puis la portance de la fondation routière sera vérifiée et renforcée, cas échéant. Dans le sens ou toutes les nouvelles surfaces sont carrossables, les revêtements du trottoir 260 m<sup>2</sup> et de la chaussée 645 m<sup>2</sup> seront traités à l'identique. Les séparations des différents espaces seront assurées par la mise en œuvre de bordures type Etat sur 55 m<sup>1</sup> et de bordures franchissables sur 90 m<sup>1</sup>.

L'extrémité inférieure du ch. du Rossé (dédié aux piétons et à un trafic automobile restreint), de 131 m<sup>2</sup> de surface, matérialisant le débouché du cheminement piétons et vélos de l'école, sera revêtue de pavés.

#### Parking collège 79 places, parking salle polyvalente 9 places

Le réaménagement et la sécurisation du parking consistent d'une part à élargir la surface de parcage côté nord de 1.50 à 2.60 m et d'établir un trottoir de sécurisation des piétons d'une largeur 1.50 à 2.00 m du côté sud.

L'élargissement représente une surface complémentaire de 214 m<sup>2</sup>. Un nouveau revêtement sera posé sur toute la surface du parking.

Le trottoir « sud » sera séparé du parking par une bordure de 16 cm de hauteur, posée d'une manière ajourée. Ceci permettra l'écoulement des eaux de ruissellement et leur absorption en bord de place par l'intermédiaire de la tranchée drainante existante, sans changement.

Le marquage des 79 places dont une PMR<sup>1</sup> sera renouvelé.

Le réaménagement du parking de la salle polyvalente vise notamment à optimiser les espaces de circulation piétonne (continuité des cheminements, développement du maillage). L'agencement perpendiculaire des cases propose un niveau de confort B conforme à la demande envisagée (visiteurs) pour une offre totale s'élevant à 9 places de stationnement, soit une case de moins que dans la situation actuelle. L'emplacement dédié aux personnes handicapées est par ailleurs repositionné au plus proche des accès du bâtiment.

#### Ch. de Praillon, arrêt – abribus

L'opportunité des travaux est saisie de procéder au remplacement complet du revêtement de la chaussée du ch. de Praillon ~1315 m<sup>2</sup>, dont l'état de vétusté est avéré. Le dimensionnement (fondation et revêtement) sera identique au ch. du Rossé.

L'arrêt – abribus scolaire sera maintenu sans aucun changement. Le trottoir d'accès à la salle polyvalente sera réaménagé sur 84 m<sup>2</sup>, nécessitant la pose de 63 m<sup>1</sup> de bordures et de bordurettes.

#### Eclairage public

L'éclairage du passage piétons de route de Ballens fera l'objet d'une mise en conformité selon la directive SLG202<sup>2</sup>, nécessitant le remplacement - repositionnement de 2 luminaires.

Le ch. du Rossé supérieur est équipé de 6 luminaires type Montmartre, le parking est éclairé par 3 luminaires, puis des bornes basses (H = 1.10 m) balisent les cheminements piétons. Le tout sera maintenu sans changement notable.

<sup>1</sup> PMR Personne à mobilité réduite

<sup>2</sup> SLG202 Directive de l'Association Suisse pour l'éclairage, norme GT 202

#### **4. Infrastructure**

Dans le périmètre du réaménagement en surface, les installations souterraines ont été analysées. Elles nécessitent diverses adaptations.

##### Assainissements, réseau des eaux claires (EC), réseau des eaux usées (EU)

###### *Collecteur EC B400, 1972, ch. de Praillon*

Un collecteur EC longe le chemin de Praillon, en banquette. Il ne sera pas impacté par les travaux de réaménagement projetés. Seules des réparations ponctuelles seront opérées dans le cadre du chantier, ainsi que le remplacement de 4 grilles – gueulards de récolte des eaux pluviales.

###### *Collecteur EC B400, ~1950, ch. du Rossé*

Depuis l'origine, le marais du Bonbernard est assaini par un collecteur EC qui longe les chemins du Bonbernard, de Chanta Merloz, du Rossé, puis traverse les vignes pour se jeter dans le Nouriflon, aux environs de la déchetterie communale. Cet ouvrage pourrait dater des grands travaux de drainage du territoire communal (1945 – 1955) ou d'avant.

En 1998, dans le cadre des travaux de mise en séparatif du village, le tronçon situé dans le chemin du Rossé inférieur (soit entre le collège du Rossé et le chemin AF des vignes) a été remplacé sur 205 m en DN 400, 500 et 600 mm.

En 2010, lors des travaux collectifs du syndicat AF d'équipement des terrains à bâtir de la Boironne, le tronçon situé dans le chemin de Chanta Merloz a été remplacé sur 66 m, DN 300 mm.

A contrario du PGEE<sup>3</sup>, le tronçon Rossé supérieur ne sera pas remplacé. Le collecteur existant a fait l'objet d'un contrôle TV avec une détection en planimétrie et en profondeur. Cet ouvrage DN 500 sur 145.70 m est constitué de tuyaux de béton d'une longueur de 1 m. Très peu sollicité du point de vue du trafic en surface, il est remarquablement bien conservé et apte au service.

Hormis un rinçage et l'enlèvement de certains dépôts de calcaire, un tronçon de ~16 m en traversée de la route de Ballens et les 3 chambres de visite du tronçon principal seront remplacés. 5 sacs à grilles de récolte des eaux pluviales seront remis à neuf.

###### *Réseau EU*

Autant le réseau EU – ERM<sup>4</sup> (collecteur longeant le ch. de Praillon), que le réseau EU – communal (collecteur longeant partiellement le tronçon inférieur ch. du Rossé, jusqu'au niveau du collège – local des pompiers, ne seront pas impactés par les travaux.

##### Eau potable, autres services industriels (SI : gaz, électricité, télé-réseau, téléphonie)

*A priori* et considérant qu'il n'y a pas de nouveaux utilisateurs ou abonnés à raccorder dans le secteur, aucuns travaux ne sont à prévoir sur les réseaux des SI. L'ultime contact aura lieu avant le début du chantier avec les services industriels (eau potable, gaz, électricité, télé-réseau, téléphonie).

<sup>3</sup> PGEE - 2007

Plan général de l'évacuation des eaux

<sup>4</sup> ERM

Association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Région Morgienne

## 5. Modalités financières

### Devis général

Les travaux ont été mis en soumission conformément à la loi sur les marchés publics. Le devis général est basé sur les prix des premiers soumissionnaires - adjudicataires. La part des travaux imprévus est estimée à 12 %. Le montant total des travaux (TTC) y compris honoraires se monte à **Fr. 780'000.00** (précision +/- 10 %). Le devis détaillé par postes se présente comme suit :

Art.	DESIGNATION	LOCALISATION				CENTRE DE CHARGE		Total
		RTE BALLENS	CH ROSSE	PARKING SALLE POLYVALENTE	CH PRAILLON	430 ROUTE	460 EPURATION	
	CENTRE DE CHARGE							
1	Génie civil							
1.1	Génie civil collecteur EC	fr. 38'000	fr. 26'000	fr. 14'000	fr. 5'000		fr. 83'000	fr. 83'000
1.2	Génie civil éclairage public	fr. 5'500	fr. 1'500			fr. 7'000		fr. 7'000
1.3	Superstructure - rte de Ballens	fr. 60'000				fr. 60'000		fr. 60'000
1.4	Superstructure - ch du Rossé		fr. 164'000			fr. 164'000		fr. 164'000
1.5	Superstructure - Parking Salle Polyvalente			fr. 130'000		fr. 130'000		fr. 130'000
1.6	Superstructure - ch de Prailon				fr. 116'000	fr. 116'000		fr. 116'000
2	Marquage, signalisation							
2.1	Marquage CNE - VD	fr. 500				fr. 500		fr. 500
2.2	Marquage CNE		fr. 2'000			fr. 2'000		fr. 2'000
2.3	Signalisation CNE MODERATION TRAFIC			fr. 7'500		fr. 7'500		fr. 7'500
3	Travaux divers et annexe							
3.1	Sondages, analyse revêtement	fr. 1'000	fr. 1'000	fr. 1'000	fr. 1'000	fr. 4'000		fr. 4'000
3.2	Rétablissement abornement	fr. 5'000	fr. 5'000			fr. 10'000		fr. 10'000
3.3	Eclairage public	fr. 7'500	fr. 4'500			fr. 12'000		fr. 12'000
3.4	Paysagisme		fr. 9'000			fr. 9'000		fr. 9'000
	Total travaux	fr. 117'500	fr. 213'000	fr. 152'500	fr. 122'000	fr. 522'000	fr. 83'000	fr. 605'000
4	Divers, imprévus, travaux annexes	fr. 14'000	fr. 26'000	fr. 19'000	fr. 15'000	fr. 64'000	fr. 10'000	fr. 74'000
	<b>MONTANT DES TRAVAUX</b>	<b>fr. 131'500</b>	<b>fr. 239'000</b>	<b>fr. 171'500</b>	<b>fr. 137'000</b>	<b>fr. 586'000</b>	<b>fr. 93'000</b>	<b>fr. 679'000</b>
5	Honoraires bureau d'ingénieurs							
5.1	Ingénieur Trafic	fr. 6'000	fr. 6'000	fr. 11'000		fr. 23'000		fr. 23'000
5.2	Projet d'ouvrage, appels d'offres	fr. 8'000	fr. 15'000	fr. 11'000	fr. 9'000	fr. 37'000	fr. 6'000	fr. 43'000
5.3	Réalisation, direction des travaux	fr. 7'000	fr. 12'000	fr. 9'000	fr. 7'000	fr. 30'000	fr. 5'000	fr. 35'000
	<b>MONTANT TOTAL ESTIMATIF TTC</b>	<b>fr. 152'500</b>	<b>fr. 272'000</b>	<b>fr. 202'500</b>	<b>fr. 153'000</b>	<b>fr. 676'000</b>	<b>fr. 104'000</b>	<b>fr. 780'000</b>

La répartition des coûts par centres de charge du plan comptable communal est la suivante :

430 Routes	Fr. 676'000.00
460 Epuration	Fr. 104'000.00
<b>Total (TTC)</b>	<b>Fr. 780'000.00</b>

### Participation financière DGMR

Une participation financière sur la pose du collecteur EC en travers de la chaussée et sur la réfection du tapis de la RC60 sera demandée à la DGMR<sup>5</sup> – Voyer arrd région Centre. Elle devrait se monter à environ **Fr. 2'000.00**.

<sup>5</sup> DGMR Direction Générale de la Mobilité et des Routes, Département des infrastructures et des ressources humaines

## Financement

Ces dépenses seront financées par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt. Elles seront amorties dès 2020 par reprise de réserve du compte 9282.5 « fonds de réserve épuration libre » pour Fr. 104'000.00 et par reprise de réserve du compte 9282.3 « fonds de réserve routes » pour Fr. 676'000.00.

## Charges d'exploitation

Cet investissement n'entraîne globalement pas de nouvelles charges d'exploitation qui restent équilibrées pour ces objets. Les effets ne sont pas significatifs sur le budget d'exploitation.

## **6. Enquête publique**

### Cadre légal

Le projet a été présenté aux bordiers des tronçons des chemins concernés lors de la séance du 19.02.2019. Il a été soumis à l'enquête publique, du 20.03 au 18.04.2019, selon la loi sur les routes (art. 13).

### Oppositions

L'enquête publique a provoqué deux oppositions relatives au projet routier.

La procédure ad hoc découlant de la loi sur les routes (qui renvoie aux art. 57 à 62 LATC), précise que les oppositions et leurs réponses par la Municipalité, doivent être soumises au Conseil communal pour approbation. Le dossier est ensuite transmis au Département (DGMR) qui est chargé de notifier les réponses aux opposants ouvrant par là-même les voies de recours.

Comme la loi l'y autorise, la Municipalité a spontanément contacté les opposants qui après conciliation ont retiré leur opposition.

## 7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE YENS

- vu le Préavis de la Municipalité,
- entendu le rapport de la Commission des Finances,
- entendu le rapport de la Commission de la Sécurité routière,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

d'approuver le projet routier de réfection de réaménagement des accès au collège du Rossé

d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 780'000.00 pour le réaménagement des accès au collège du Rossé et la réfection du parking de la salle polyvalente

d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt

d'admettre que cette dépense soit amortie dès 2020 par reprise de réserve du compte 9282.5 « fonds de réserve épuration » pour Fr. 104'000.00 et par reprise de réserve du compte 9282.3 « fonds de réserve routes » pour Fr. 676'000.00

de prendre note qu'il n'y a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement

d'approuver les réponses de la Municipalité aux deux oppositions.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 mai 2019

Délégués municipaux :

M. Jonathan Lüthi, Municipal en charge de ce projet

M. Stéphane Boss, Municipal en charge des finances

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
J.-L. André		I. Blanc

Mis à disposition du bureau du Conseil communal le 22.05.2019

**Annexes** : - 2 plans A4 Infrastructure et superstructure – 26.03.19



### Securisation des cheminements piétons

Collège de Beauport



Plan: 2023-1001-Y

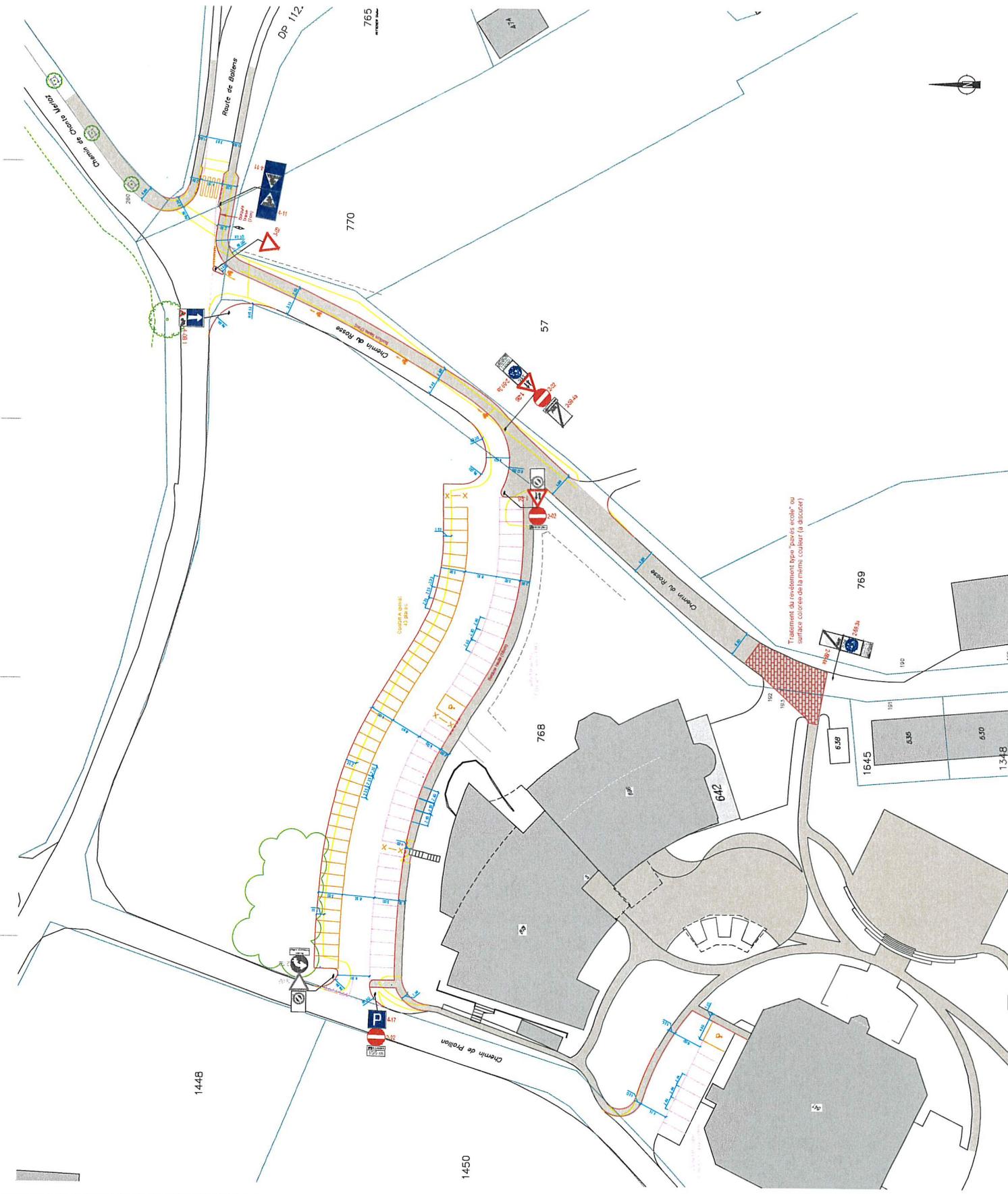
Échelle	1:1000
1 cm	10 m
1 mm	1 m

Date: 14/05/2024

Projet: 2023-1001-Y



- Légende:**
- Existant
  - Propriété
  - Signalisation verticale
  - Signalisation horizontale
  - Douvres piétons, projetés (h = 5cm)
  - Manuscrite jaune projeté
  - Manuscrite blanc projeté
  - Surfaces pour les piétons piétole
  - Signalisation verticale piétole
  - Éléments supprimés



Traitement du revêtement type "paves école" ou surfaces colorées de la même couleur (à discuter)